

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

**MISE EN OEUVRE D' ACTIONS 2018
DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN**

Résumé : Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département est sollicité pour la mise en œuvre de 3 opérations représentant un montant global de subventions de 7 220 €.

Ces projets concernent :

- la réalisation d'un sentier pédagogique « la clef des champs » à RAEDERSHEIM (684 €) ;
- la restauration d'un muret en pierres sèches à BUHL (2 208 €),
- la création du sentier des muletiers à FRELAND (4 328€).

Dans le cadre de la démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin est sollicité pour la mise en œuvre de 3 opérations inscrites aux programmes 2018 des Communautés de Communes de la Région de Guebwiller et de la Vallée de Kaysersberg, présentées et validées en Commission thématique de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 26 janvier 2018.

GERPLAN de la Région de Guebwiller

La commune de RAEDERSHEIM souhaite réaliser un sentier pédagogique « la clef des champs », permettant aux habitants de découvrir les particularités agricoles, environnementales et patrimoniales de la commune. Elle sollicite à ce titre une subvention départementale d'un montant de 684 €.

Quant à la commune de BUHL elle souhaite restaurer un muret de pierres sèches situé à flanc de coteaux, rue du réservoir. Elle sollicite à ce titre une subvention départementale d'un montant de 2 208 €.

GERPLAN de la Vallée de Kayzersberg

La commune de FRELAND souhaite réaliser en partenariat avec « l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine », un sentier de découverte le long de l'ancien itinéraire muletier qui reliait les forêts de FRELAND aux mines d'argent de SAINTE-MARIE-AUX-MINES.

Le sentier sera équipé de 14 panneaux pédagogiques qui raconteront l'histoire du site, mais aussi les paysages environnants. Un bas fourneau et une charbonnière seront également reconstitués. La commune sollicite à ce titre, une subvention départementale d'un montant de 4 328 €.

Au regard des éléments précédents, je vous propose d'accorder une subvention d'un montant total de 7 220 €, prélevé sur le programme C251, aux porteurs des 3 opérations présentées dans le tableau annexé au présent rapport et à la délibération, comportant le détail des programmes et des imputations.

Les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT